

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-2

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
53
Dont 5 procurations
Votes pour : 50
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 3
Date de la convocation :
27 décembre 2019

Présents votants (48) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

Présents non votant : TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

Absents (11) : CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTUNE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (5) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BORDE Michel à MUR François
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : OTC EPIC Pyrénées 2 Vallées – Désignation des membres du CODIR représentant le LOURON

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 17 décembre dernier par laquelle les statuts de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Pyrénées 2 Vallées Aure Louron ont été adoptés.

Conformément à ces statuts, il convient de désigner les conseillers communautaires membres du CODIR.

Il a été approuvé de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants du Louron.

Se sont déclarés candidats pour la Vallée de Louron :

Titulaires :

1 Noël LACAZE

2 François MUR

3 Jean TARDOS

4 Bernard DESCOUENS

Suppléants :

1 Olivier CARTAN

2 Matthieu PUCEL

3 Henri ARMANET

4 Evelyne BERTRANUC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés, le conseil communautaire décide :

- De désigner membres titulaires du Comité Directeur (CODIR) : Messieurs Noël LACAZE, François MUR, Jean TARDOS, Bernard DESCOUENS ;
- De désigner membres suppléants du CODIR : Madame Evelyne BERTRANUC, Messieurs Olivier CARTAN, Matthieu PUCEL, Henri ARMANET ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségule

65240 ARREAU